

Préparation CQP Moniteur de Canoë-Kayak

Dates et lieux de formation :

- Journée de formation : 26 mars 2023 à Sélestat (lieu à confirmer)

Public :

- Ouvert aux moniteurs fédéraux ayant pour projet d'obtenir le CQP Moniteur de Canoë-Kayak (option Eau calme - Eau vive).

Contenu de la formation :

- Présentation des épreuves du CQP
- Acquisition de connaissances et de savoir-faire dans le domaine de la sécurité en canoë-kayak (théorie et mise en situation pratique)

Coût de la formation : 20 € - Coût réel : 35 € - Prise en charge CRCK : 42%

Comprenant la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 27 février 2023
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - BP 70001
54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Bulletin d'inscription

Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier **avant le 28 février 2022** à :

Comité Régional de Canoë Kayak Grand Est
Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin
BP 70001 - 54510 TOMBLAINE
Email : grandest@ffck.org (et copie : ebaudu@ffck.org)

Intitulé de la session de formation : Préparation CQP

Journée de formation : 26/03/2023 – Sélestat (lieu à confirmer)

Participant :

NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ N° de licence : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
N° tél. fixe : _____ N° tél. portable : _____
Email : _____
Pagaie Couleur en Eau Calme : _____ Pagaie Couleur en Eau Vive : _____

Informations relatives au club :

NOM du club : _____

Signature du président et tampon du club :

Le bulletin doit être dûment rempli, signé et retourné CRCK Grand Est au plus tard 1 mois avant le début de la formation, accompagné du règlement de la formation.